

MAITRE D'OUVRAGE



ZI du Porzo, 56700 KERVIGNAC

OBJET

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
NOUVELLE UNITE DE PRODUCTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES
A SAINT-QUENTIN (02)**

Pièce Jointe n° 4-b : résumé non technique de l'étude d'impact

N° 21038

DATE Janvier 2021

Conformément à l'article R.122-5 1° du Code de l'Environnement



GRUPE IDEC

CABINET D'ÉTUDE ET DE CONSEIL EN INDUSTRIE & EN AGROALIMENTAIRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PRESENTATION DU PROJET CITE MARINE	3
1.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE	3
1.2 LE PROCEDE DE FABRICATION	3
1.3 LES TRAVAUX ENVISAGES	5
2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	7
2.1 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA ZONE D'IMPLANTATION	7
2.2 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	11
2.2.1 INTEGRATION VISUELLE DU PROJET	11
2.2.2 IMPACT SUR L'EAU	11
2.2.3 IMPACT SUR LES SOLS, SOUS-SOL ET EAUX SOUTERRAINES	12
2.2.4 IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT	13
2.2.5 IMPACT SUR LE BRUIT	14
2.2.6 IMPACT LIE AUX DECHETS	15
2.2.7 IMPACT SUR LE TRAFIC ROUTIER DE LA ZONE	16
2.2.8 IMPACT SANITAIRE	17
2.2.9 IMPACT SUR LA BIODIVERSITE	18
2.2.10 IMPACT SUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	18
2.2.11 LES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	19
2.2.12 IDENTIFICATION DES EFFETS TEMPORAIRES DU PROJET (PHASE TRAVAUX)	19
2.2.13 LES EFFETS DU PROJET EN CAS D'ACCIDENT OU DE CATASTROPHE MAJEURS	19
2.3 CONCLUSION CONCERNANT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET	21
2.3.1 RECAPITULATIF DES MESURES PREVUES POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET ET COUTS ASSOCIES	21
2.3.2 TABLEAUX DE SYNTHESE COMPARANT L'IMPACT DE CITE MARINE SUR L'ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS PROJET	22

1. Présentation du projet CITE MARINE

1.1 Présentation de l'activité

L'activité de CITE MARINE dans la nouvelle usine de SAINT-QUENTIN sera similaire à celle qui est réalisée au sein de l'unité CM5 de KERVIGNAC.

Il y aura dans un premier temps uniquement une activité de fabrication de produits alimentaires à base de poissons (2 lignes de fabrication). A terme, le site comportera 3 lignes de fabrication de produits à base de poissons qui seront complétées par 2 lignes de fabrication de produits alimentaires à base de produits végétaux.

Le principe de fabrication est similaire pour ces 2 types de produits à savoir :

- Réception des matières premières,
- Décongélation (si nécessaire),
- Préparation et mélange des matières premières,
- Panage, frittage et cuisson (si nécessaire),
- Surgélation,
- Conditionnement,
- Stockage,
- Expédition.

1.2 Le procédé de fabrication

Réception et stockage des matières premières

Les matières premières seront réceptionnées via deux quais spécifiques au Sud-ouest du bâtiment. Elles seront ensuite stockées en plusieurs endroits :

- La chambre froide matières premières,
- Le stockage ingrédients secs,
- Le stockage chapelure,
- Une cuve pour l'huile végétale, cuve localisée en extérieur au Sud du bâtiment.

✚ Préparation des matières premières

Les poissons seront déballés et déposés sur la ligne directement pour être enrobés et réfrigérés.

Les légumes seront déballés dans une salle spécifique, où la pesée et le contrôle qualité s'effectueront manuellement. Les légumes congelés seront déballés et pesés en bac inox, puis seront orientés vers le mélangeur double paroi.

✚ Mélange, formage, dosage, assemblage

Les poissons passeront par un déglaceur avant farinage.

Les légumes seront décongelés, puis mélangés avec les condiments dans un mélangeur double paroi avant d'être orientés vers la ligne de formage pour les palets de légumes, ou vers la ligne de dosage assemblage pour la confection de gratins.

✚ Panage – cuisson

Les fabrications à base de poisson passeront dans des farineuses et/ou paneuses, puis les produits passeront en friteuses et éventuellement en fours. La capacité de horaire des lignes « Poissons » sera de 800 kg / heure.

Une fois mis en forme par la formeuse, les préparations végétales sont orientées vers une friteuse, pour être pré-frites. La capacité de la ligne « végétal » est de 1 200 kg / heure.

✚ Dosage – assemblage des préparations végétales

Les gratins de légumes seront assemblés sur une ligne spécifique. Ils seront dosés par une doseuse, puis sont orientés vers un four thermique pour être cuits et gratinés. Ils passeront ensuite dans un gyrofreeser pour être refroidis à la température souhaitée (- 18 °C). La capacité de la ligne de dosage-assemblage sera de 1 200 à 1 600 kg / heure.

✚ Refroidissement – Conditionnement

Après refroidissement dans des surgélateurs (température de - 18 °C ou de - 2°C), les produits finis seront conditionnés en cartons, en sachets ou en barquettes. Les emballages nécessaires au conditionnement seront stockés dans un local spécifique au plus près des lignes de production.

Stockage et expédition

Les produits finis surgelés seront étiquetés et mis sur palette pour être entreposés dans une chambre froide négative à -21 °C dans le coin Nord-est du bâtiment.

Les palettes seront préparées au niveau des expéditions et enlevées par transporteur en fonction des commandes.

1.3 Les travaux envisagés

Nature du projet

Le projet objet du présent dossier consiste à créer une nouvelle usine de fabrication de produits alimentaires.

Cette usine comportera :

- Un bâtiment principal accueillant la partie production, les stockages ainsi que les bureaux et locaux sociaux,
- Un bâtiment plus petit destiné à l'accueil des installations techniques permettant le fonctionnement des procédés de fabrication. Ce bâtiment accueillera les installations de production de froid, les installations de production d'air comprimé ainsi que les chaudières,
- Une zone dédiée au prétraitement des eaux usées avant traitement final à la station d'épuration de GAUCHY,
- Un bassin destiné à tamponner les eaux pluviales avant rejet dans le réseau communal et destiné également à retenir, en cas de sinistre, les eaux polluées d'extinction d'incendie,
- Des aménagements extérieurs composés de zone de stationnement pour les véhicules du personnel

Plans et surfaces du projet

Le tableau suivant permet d'appréhender les caractéristiques surfaciques du bâtiment :

Zones	Surface (m²)
Bureaux et locaux sociaux Nord-ouest (2 niveaux)	944
Bureaux et locaux sociaux Nord (2 niveaux)	2020
Production y compris stockages	9 200
Locaux techniques (2 niveaux en partie)	970
Locaux de charge	155
Atelier de maintenance	241
Local prestataire de nettoyage	85

La vue en plan, jointe au présent dossier, représente l'implantation des différentes zones identifiées dans le tableau ci-dessus.

La superficie des différentes surfaces extérieures est précisée dans le tableau ci-après :

	Surface emprise au sol (m²)
Superficie Totale	67 739
Bâtiment	13 209
Voiries Blanches	8 557
Voiries goudronnées	18 687
Espaces verts	25 676
Bassin de rétention/orage	1 610

La vue en plan, jointe au présent dossier, permet de visualiser ces différentes surfaces.

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 Les enjeux environnementaux de la zone d'implantation

Le tableau suivant résume l'analyse des enjeux environnementaux de la zone d'implantation de CITE MARINE :

Type d'enjeu	Hierarchisation de l'enjeu	Description de l'enjeu
Environnement physique		
Climat	Modéré	Le climat du secteur d'étude est caractérisé par l'absence de vents forts, une répartition homogène des précipitations sur l'année, des hivers doux et des étés tempérés. Le réchauffement climatique est un enjeu important, classé comme modéré à l'échelle de CITE MARINE.
Topographie	Nul	Les profils altimétriques montrent une pente prononcée de 5% en partie Sud-ouest du terrain. Cette pente est quasiment nulle au Nord du terrain. La topographie du terrain ne présente pas d'enjeu particulier.
Sol et sous-sol	Modéré	Aucun site pollué ou potentiellement pollué au droit du terrain CITE MARINE n'a été recensé. Le BRGM et l'étude de sol spécifique au projet indique la présence d'un sol limoneux dont la portance devra être améliorée pour le projet. Enfin, un diagnostic pyrotechnique du site a relevé la présence potentielle de munitions : le sol devra donc être sécurisé avant le chantier.

Type d'enjeu	Hierarchisation de l'enjeu	Description de l'enjeu
Hydrogéologie	Faible	Le terrain ne présente pas de réseau hydrologique immédiat. La nappe la plus proche est profonde de près de 50 m.
Hydrologie	Modéré	L'analyse hydrologie de la zone d'étude permet d'indiquer la présence de la Somme et du canal de SAINT-QUENTIN à plus d'un kilomètre au Sud du terrain. La station d'épuration de GAUCHY se rejette dans la Somme qui est déclassée notamment pour le paramètre nitrates. La qualité de la Somme est donc un enjeu à prendre en considération dans la suite de cette étude.
Risques naturels	Modéré	Les risques naturels pouvant avoir un impact sur l'activité CITE MARINE sont le risque engins de guerre et le risque de mouvement de terrain.
Risques anthropiques	Faible	Ce risque est faible. Le terrain CITE MARINE ne se situe pas dans le périmètre d'un Plan de Prévention du Risque technologique (PPRT).
Environnement naturel et paysager		
Environnement paysager	Faible	Le terrain étudié est situé en dehors des paysages remarquables et correspond à une zone actuellement agricole et destinée à l'accueil d'activités. L'enjeu paysagé est donc faible.
Intérêt floristique du site	Faible	Le terrain situé en zone industrielle, en lieu en place d'anciennes terres agricoles présente peu d'intérêt en ce qui concerne sa biodiversité.
Intérêt faunistique du site		
Zones humides	Nul	Le terrain CITE MARINE ne se situe pas au sein d'une zone humide.
Périmètre de protection	Faible	Le terrain CITE MARINE ne se situe dans l'enceinte d'aucune zone naturelle protégée (ZNIEFF, Zone Natura 2000...).
Corridor biologique	Nul	Aucun corridor biologique n'a été identifié au niveau du terrain CITE MARINE. Les corridors biologiques sont des zones de « circulation » de la faune.

Type d'enjeu	Hierarchisation de l'enjeu	Description de l'enjeu
Environnement lié au patrimoine historique et culturel		
Sensibilité archéologique	Nul	L'archéologie préventive a été purgée sur l'emprise du terrain CITE MARINE. Aucun vestige archéologique n'est attendu sur ce terrain.
Monuments historique, sites inscrits ou classés	Nul	Le terrain CITE MARINE ne se situe dans le cône de visibilité d'aucun des sites inscrits, classés ou Monuments historiques identifiés à proximité. Le monument historique le plus proche est un cimetière militaire allemand localisé au Nord-est du terrain.
Environnement urbain		
Développement du territoire	Nul	Le terrain CITE MARINE se situe dans une zone dédiée aux activités économiques et industrielles.
Situation des habitations	Faible	Les zones pavillonnaires les plus proches sont situées à près de 500 m à l'Est du terrain.
Situation des activités économiques et des industriels de la zone.	Faible	Le site est situé au cœur d'une zone d'activité économique accueillant déjà des industriels et qui en accueillera d'autres.
Environnement humain et commodité du voisinage		
Qualité de l'air	Modéré	La qualité de l'air à SAINT-QUENTIN peut être qualifiée de bonne.

Type d'enjeu	Hierarchisation de l'enjeu	Description de l'enjeu
Odeurs	Modéré	Dans un rayon de 2 km, des sources d'émission d'odeurs liées aux activités de restauration, aux activités industrielles et aux activités agricoles déjà présentes dans la zone existent. L'activité CITE MARINE pourra potentiellement également être à l'origine d'odeurs.
Bruit	Faible	L'état initial acoustique montre que l'environnement proche industriel est à l'origine de nuisance acoustique. L'éloignement important des habitations alentour permet de qualifier l'enjeu acoustique du projet comme étant faible.
Pollution lumineuse	Faible	Il s'agit ici d'un enjeu faible étant donné l'absence à proximité immédiate : <ul style="list-style-type: none"> • D'habitation, • De zone naturelle accueillant de la faune pouvant être gênée par la lumière.
Déchets	Modéré	La collecte des déchets d'entreprises assimilés aux ordures ménagères est gérée par la communauté d'Agglomérations du Saint-Quentinois. Pour les autres types de déchets, des prestataires privés doivent assurer la gestion des déchets ou passer en déchèterie. Enjeu modéré étant donné que l'activité CITE MARINE est génératrice de déchets.
Aspect sanitaire	Faible	Site situé en zone industrielle et population sensible relativement éloignée. Aspect hiérarchisé « faible » étant donné que les risques sanitaires en industries agroalimentaires sont parfaitement identifiés et maîtrisés.

2.2 Analyse des incidences du projet sur l'environnement

2.2.1 Intégration visuelle du projet

La bonne intégration visuelle du projet, similaire à celle du voisin NEUHAUSER, est observable sur les images suivantes :



2.2.2 Impact sur l'eau

Le site est alimenté en eau potable via le réseau d'alimentation géré par la Communauté d'Agglomération du SAINT-QUENTINOIS. Les usages principaux de l'eau au sein de l'établissement seront les suivants :

- ⇒ Usages généraux : usage au sein des bureaux et locaux du personnel (évier, wc, etc.)
- ⇒ Usages liés à l'activité :
 - Utilisation dans les recettes des produits agroalimentaires,
 - Lavage des locaux et machines,
 - Utilisation au niveau des process de production de vapeur et de froid.

Ces différents usages liés à l'activité seront à l'origine des rejets d'eaux usées industrielles de l'établissement à hauteur d'environ 350 m³/j moyen à terme.

CITE MARINE met en place dans le cadre du projet un prétraitement des eaux usées :

- Un poste de relevage équipé de deux pompes, d'un agitateur, mesure de niveau, trop plein,
- Un tamis rotatif, maille 1000 µm, permettant de récupérer gravitairement les refus de dégrillage dans un bac,
- Un bassin tampon aéré, sondes de niveau, 2 pompes de reprises, trop plein, implanté en extérieur sur dalle béton,
- Une neutralisation du pH,
- Un flottateur avec son système de pressurisation et son compresseur d'air comprimé,
- Un autocontrôle (mesure du débit, sondes pH et température, enregistreur, préleveur réfrigéré d'échantillons),

Cette filière de prétraitement des eaux usées CITE MARINE permettra le respect en tout point des normes de rejet à la station d'épuration de GAUCHY. L'entreprise en charge de ce lot n'étant pas encore choisie, la filière de prétraitement définitive pourra être différente.

2.2.3 Impact sur les sols, sous-sol et eaux souterraines

L'impact de l'activité CITE MARINE sur les sols, sous-sols et eaux souterraines sera très limité grâce à la mise en place des mesures suivantes :

- À l'intérieur des bâtiments :
 - Des cuves de rétentions sont mises en place sous chaque stockage de produit dangereux (exemple : produits de nettoyage),
 - L'activité est réalisée à l'intérieur d'un bâtiment possédant un sol étanche : il n'y a pas d'infiltration dans les sols,
- À l'extérieur des bâtiments :
 - Les eaux pluviales seront toutes canalisées vers le bassin d'orage qui aura également pour fonction la rétention des eaux polluées en cas d'incendie. Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures.
 - Il n'y a pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines, le site est alimenté en eau potable par le réseau d'Alimentation en Eau Potable de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

2.2.4 Impact sur l'air et le climat

Dans ce chapitre du dossier, l'impact CITE MARINE sur l'air et le climat ainsi que les impacts potentiels du changement climatique sur l'activité de CITE MARINE ont été étudiés.

Impact de CITE MARINE sur l'air :

En fonctionnement normal, les sources de rejet à l'atmosphère liées au fonctionnement de l'usine sont les suivantes :

- Les installations de combustions (chaudières),
- Les gaz d'échappement des différents véhicules nécessaires à l'activité du site,
- Les extracteurs d'air,
- Les poussières,
- Les odeurs.

En fonctionnement altéré, il peut aussi y avoir des fuites de fluides frigorigènes (ammoniac).

Les sources d'odeur identifiées seront :

- L'activité de cuisson et de panage en friteuses,
- Les coproduits d'activité,
- Le prétraitement des eaux usées.

Les mesures suivantes prises par CITE MARINE pour permettre de limiter l'impact sur l'air :

- Chaudières de faible puissance (soumises à déclaration) utilisant un combustible « propre » dont le produit de combustion est principalement de l'eau : il s'agit du gaz naturel,
- Véhicules conformes à la réglementation en vigueur (contrôles techniques effectués),
- Air de l'atelier de production renouvelé via les extracteurs d'air : air non pollué,
- Maintenance et entretien des installations frigorifiques par des personnes qualifiées et autorisées,
- Gestion en flux tendu des coproduits pour limiter leur fermentation et enlèvement régulier de tous les déchets participant à une bonne gestion des odeurs du site,
- Mise en place de systèmes de traitement des odeurs.

Impact de CITE MARINE sur le climat :

L'impact d'une unité de production telle que celle de CITE MARINE a été évaluée dans un bilan carbone fait en 2010 sur les unités de KERVIGNAC et LOUDEAC en Bretagne. Pour une activité proche de celle de la future unité de SAINT-QUENTIN (70 t/j), le total des émissions de gaz à effet de serre s'élevait à 54 000 tonnes équivalent CO₂ / an. Cela correspond à environ au dix-millième des émissions de la France en 2019.

Impact des changements climatiques sur l'activité de CITE MARINE :

Selon le 5^{ème} rapport du Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), le changement (ou réchauffement) climatique pourra notamment avoir les impacts suivants :

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes,
- Raréfaction de l'eau douce,
- Augmentation du niveau de la mer,
- Diminution de la production alimentaire,
- Aggravation des risques sanitaires,
- Paupérisation des populations,
- Risque de destruction de la biodiversité,
- Risque économique mondial,
- Risque en termes de sécurité et de conflits violents.

Parmi cette liste, CITE MARINE pourra être concerné directement ou indirectement par l'ensemble de ces impacts.

2.2.5 Impact sur le bruit

Situation actuelle

L'environnement sonore proche de CITE MARINE est actuellement peu bruyant. Le parc d'activité des autoroutes est en effet à ce jour encore peu aménagé. Cependant, les voisins industriels sont sources de bruit (Cf. état initial acoustique) et les axes autoroutiers à l'Ouest peuvent être source de bruit lorsque les vents portent vers le terrain.

Situation projetée

L'activité CITE MARINE n'est pas à proprement parlé une activité industrielle bruyant. Les sources de bruit pouvant être rencontrées seront :

- Le trafic lié à l'activité,
- Les condenseurs adiabatiques localisés en toiture des locaux techniques,
- Le prétraitement des eaux usées.

Etant donné l'éloignement important des habitations, aucun impact sur les zones habitées n'est à prévoir.

2.2.6 Impact lié aux déchets

L'ensemble des coproduits d'activité fera l'objet d'études particulières, concernant la valorisation, le reclassement en fonction des infrastructures locales. Pour chaque type de déchets, le mode de traitement mis en œuvre sera motivé par des arguments économiques (réduction au maximum des quantités générées afin de limiter les coûts de traitement) et de respect de l'environnement.

L'élimination des déchets fera l'objet d'une comptabilité précise tenue en permanence à la disposition des inspecteurs des installations classées. À cet effet, l'exploitant tiendra un registre mentionnant pour chaque type de déchets conformément à l'arrêté du 29 février 2012 :

- Origine, nature, quantité,
- Nom de l'entreprise chargée de l'enlèvement, date de l'enlèvement,
- Destination précise des déchets : les lieux, mode d'élimination et bordereaux des déchets seront annexés dans un registre et archivés pendant au moins 3 ans.

Ces coproduits d'activité seront, en fonction de leur nature, soit recyclés, soit enfouis, soit traités, soit méthanisés, soit incinérés.

Le choix d'entreprises spécialisées dans le traitement des déchets ainsi que dans la réduction au maximum des déchets à la source par une analyse permanente de son fonctionnement, assurera à la société CITE MARINE une bonne gestion de ses déchets.

2.2.7 Impact sur le trafic routier de la zone

Le trafic routier lié au fonctionnement de CITE MARINE sera à terme composé en moyenne de 53 poids lourds et 420 véhicules légers par jour.

Au regard du trafic local présenté au chapitre 3.7.1.1 pour les quatre principaux axes situés à proximité, l'impact de l'activité CITE MARINE est faible à modéré :

	A26	A29	D1029	D930
Part du trafic VL liée à CITE MARINE*	Env. 2,5 %	5,8 %	5,8 %	6,2 %
Part du trafic PL liée à CITE MARINE*	Env. 1 %	6,4 %	8,3 %	15,1%

*Hypothèse majorant dans laquelle tous les véhicules empruntent l'axe routier concerné

L'axe routier le plus emprunté sera l'autoroute A26 sur lequel la proportion des véhicules CITE MARINE sera faible.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre afin de limiter l'impact du trafic lié à l'exploitation de l'établissement :

- Aucun véhicule ne sera admis à stationner en dehors des zones de stationnement qui lui sont réservées,
- Les voiries internes ont été dimensionnées et réalisées en tenant compte de la nature et de l'intensité du trafic de l'entreprise, afin de permettre la circulation et les manœuvres sans contraintes particulières,
- Des consignes très strictes seront données aux conducteurs concernant les règles de circulation au sein et aux abords de l'établissement (limitation de vitesse),
- Les camions seront chargés au mieux afin de réduire le nombre de trajets,
- L'accès au site sera réglementé et contrôlé.

2.2.8 Impact sanitaire

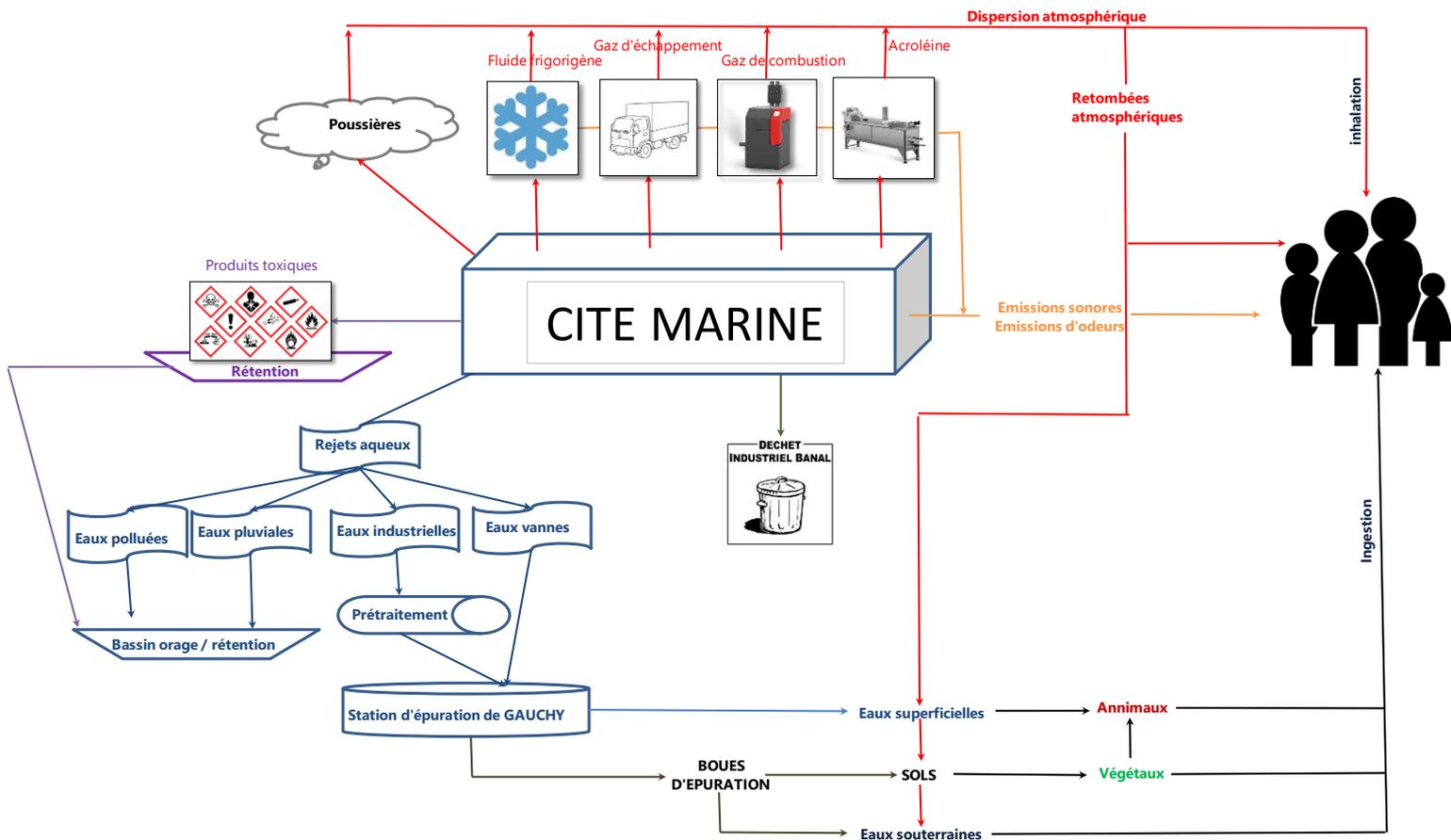
Une étude qualitative a été menée en considérant une zone d'étude portée à 1km autour de l'établissement. Les potentiels risques sanitaires pour les personnes situées dans ce rayon ont été identifiés et sont les suivants :

En fonctionnement normal :

- Les fumées de combustion et de cuisson,
- Les rejets d'eaux industrielles,
- Les rejets d'eaux usées sanitaires,
- Les rejets d'eaux pluviales,
- Les agents physiques (odeurs et bruits),

En fonctionnement dégradé, les rejets peuvent être constitués par une fuite de fluide frigorigène, un niveau d'exposition sonore plus élevé,...

Le schéma conceptuel ci-après met en avant les potentielles sources de risque sanitaire :



Le résultat et les conclusions de l'étude qualitative menée dans l'étude d'impact du dossier d'autorisation environnementale sont repris dans le tableau ci-après :

Nature du risque	Importance sanitaire ou toxicité	Probabilité d'exposition	Degré de risque
Exposition fréquente à des odeurs	Grande	Peu probable avec les traitements prévus	Faible
Inhalation de substances toxiques des fumées de combustion	Grande	Peu probable	Faible
Inhalation de substances toxiques des fumées de cuisson (acroléine)	Grande	Peu probable	Faible
Ingestion d'eau contaminée micro biologiquement	Grande	Très Peu probable	Faible
Inhalation de fumées toxiques en cas d'incendie	Modérée	Peu probable	Très faible
Ingestion de déchets contaminés	Grande	Très peu probable	Très faible
Ingestion d'eau contaminée chimiquement	Modérée	Très peu probable	Très faible voire nul

L'activité de CITE MARINE ne présente *a priori* pas de risques sanitaires significatifs pour les tiers situés dans le rayon d'étude. Les risques sanitaires liés à ce type d'activité agroalimentaires sont connus et bien maîtrisés.

2.2.9 Impact sur la biodiversité

Le terrain présente peu d'intérêt faunistique et floristique. Il s'agit en effet d'un terrain agricole fortement et régulièrement remanié au sein duquel aucun habitat d'intérêt n'a été identifié lors des investigations de terrain faites par le cabinet Auddicé Biodiversité.

Aucun habitat d'intérêt pour la faune ne se situe sur ce terrain.

Les rejets d'eaux qu'elles soient pluviales ou usées seront parfaitement maîtrisés (prétraitement des eaux usées, traitement par séparateurs d'hydrocarbure et tamponnement des eaux pluviales). Aucun impact significatif sur les habitats alentours lié à ces rejets n'est à attendre.

2.2.10 Impact sur la consommation énergétique

Les futures consommations énergétiques seront à terme les suivantes :

- 63 MWH par an d'électricité,
- 67 MWH par an de gaz naturel,
- Soit au total 130 MWh par an d'énergie.

2.2.11 Les effets cumulés avec d'autres projets connus

Aucun effet cumulé avec d'autres projets en cours n'a été identifié au moment de la rédaction de ce dossier. Les principaux projets les plus proches correspondent à des parcs éoliens pour lesquels les enjeux environnementaux sont différents (absence de rejet d'eaux usées par exemple).

2.2.12 Identification des effets temporaires du projet (phase travaux)

La phase de travaux sera réalisée sous l'égide d'un bureau de contrôle afin d'exécuter le chantier selon les règles en vigueur et limiter au maximum ses incidences. Les mesures suivantes seront mises en œuvre et permettront de limiter l'impact du projet en phase chantier :

- Travaux effectués en dehors des périodes nocturnes, week-end et jours fériés,
- Tri et stockage des déchets avant enlèvement et traitement par des filières agréées,
- Nettoyage des roues des véhicules avant sortie du chantier.

2.2.13 Les effets du projet en cas d'accident ou de catastrophe majeurs

Les catastrophes majeures d'origine naturelle sont les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes. L'unité CITE MARINE sera concernée par le risque mouvement de terrain et le risque de tempêtes. Peu d'effet sur l'environnement est cependant à prévoir étant donné le risque mouvement de terrain a été caractérisé lors d'une étude spécifique qui a identifié les cavités présentes sur le site et que le risque de tempête est également intégré via la résistance du bâtiment aux vents et le bassin de tamponnement des eaux d'orage.

Les catastrophes majeures d'origine anthropique sont le risque nucléaire, le risque industriel et le risque de transport de matières dangereuses. Aucune catastrophe majeure d'origine anthropique n'est susceptible d'atteindre CITE MARINE dans la mesure où il n'y a pas de centrale nucléaire à proximité, le terrain CITE MARINE est localisé en dehors de tout périmètre de Plan de Prévention du Risque industriel et que le transport de matières dangereuses à SAINT-QUENTIN correspond à des canalisations de gaz et d'hydrocarbures suffisamment éloignées.

2.2.14 Compatibilité avec les plans, schémas et programmes

La compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes suivants a été vérifiée :

- Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois permet la réalisation du projet sur ce terrain destinée aux activités,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haute-Somme dont la compatibilité est assurée par la bonne gestion des eaux usées, pluviales et polluées du site,
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France dont la compatibilité est assurée notamment par la réduction des consommations d'énergies, des émissions de gaz à effet de serre et la gestion des déchets prévue,
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dont la compatibilité sera assurée par une bonne gestion des coproduits d'activité.

2.3 Conclusion concernant l'impact environnemental du projet

2.3.1 RECAPITULATIF DES MESURES PREVUES POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET ET COÛTS ASSOCIES

Le tableau suivant recense les investissements prévus pour la protection de l'environnement et les mesures de suivi associées :

Mesures	Modalité de suivi	Coût estimatif	
		Investissement initial	Investissement annuel
Intégration paysagère			
Clôture et portail	-	84 k€	2 k€
Aménagement paysagers	-	59 k€	-
Entretien des espaces verts	-	-	18 k€
Eau			
Prétraitement des eaux usées	Analyses mensuelles des eaux usées	650 k€	2 k€ (acide)
Analyse des eaux usées	Analyses	4,4 k€ (autocontrôle)	5 k€
Air			
Mise en place chaudière neuve		524 k€	-
Entretien chaudières	Plusieurs fois par jour	-	20 k€
Contrôle chaudières	annuel	-	2 k€
Analyse des rejets chaudière	Tous les 2 ans	-	2 k€
Entretien installations de réfrigération	journalier	-	18 k€
Mesure des odeurs	Campagne de mesure	2,7 k€	2,7k€ par campagne nécessaire
Traitement des odeurs	Changement plaques	40 k€	30 k€
Bruit			
Mesure de bruit	Campagne 2021	Env. 2 k€	0,9 k€ (tous les 3 ans)
Déchets			
Gestion des déchets			155 k€
Pollution par déversement accidentel			
Bac de rétention		24 k€	2k€
Bassin de rétention/orage	-	100 k€	5 k€
Sécurité			
Extincteurs		16 k€	2 k€
Entretien des extinctions automatiques friteuses		48 k€	
Contrôle des installations électriques	Annuel	3,8 k€	0,4 k€
Entretien des installations électriques	journalier	-	30 k€
Alarmes		10 k€	1 k€
Entretien trappe de désenfumage	Annuel		1,4 k€

2.3.2 Tableaux de synthèse comparant l'impact de CITE MARINE sur l'environnement avec et sans projet

Le tableau ci-après permet de comparer et de synthétiser les différents impacts du projet CITE MARINE avec et sans le projet :

Catégorie d'enjeu	Aspects environnementaux considérés	Hiérarchisation des enjeux	Scénario hors-projet	Scénario de référence	Impact du scénario de référence par rapport au scénario hors projet		
					Type	Importance	Acceptabilité
Environnement physique	Climat	Modéré	La zone étant dédiée à l'accueil d'activité industrielle, un autre projet industriel s'implantera probablement si le projet objet du présent dossier ne se réalise pas. Il est également possible que le terrain ne trouve pas preneur.	Le bilan carbone de l'usine actuelle de CITE MARINE a montré que ce type d'unité agroalimentaire a une empreinte carbone d'environ 50 000 tonnes équivalent CO ₂ , ce qui correspond à moins d'un dix millième de l'empreinte carbone totale de la France. 70% de ces émissions sont liées à l'emploi de produits agricoles ou issus de la pêche.	Négatif Neutre Positif	Faible	Acceptable
	Topographie	Nul	Quel que soit le scénario d'évolution du site, l'impact sur la topographie reste nul. Il n'y a par ailleurs pas d'enjeux particulier sur ce point.		Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
	Sol et sous-sol	Modéré	En l'absence de projet, aucun traitement des munitions de la première guerre mondiale, munitions potentiellement polluantes (produit chimique – gaz de combat), ne serait réalisé.	CITE MARINE a réalisé un diagnostic pyrotechnique qui a permis d'identifier de probables munitions issues de la 1 ^{ère} guerre mondiale. Ces munitions seront éliminées dans le cadre du projet. Le projet prévoit également un bassin de rétention des eaux polluées pour supprimer le risque de pollution des sols et sous-sol.	Négatif Neutre Positif	Forte	Acceptable
	Hydrogéologie	Faible	Sans projet, le risque de pollution des nappes d'eau souterraine est nul.	La nappe d'eau souterraine la plus proche est localisée à 50 m sous terre. Le risque est donc très faible. En outre, le projet prévoit un bassin de rétention des eaux polluées qui supprimera totalement le risque de pollution des eaux souterraine.	Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
	Hydrologie	Modéré	La qualité de la Somme est déclassée notamment pour le paramètre Nitrate. En l'absence de projet, le terrain serait exploité pour la culture de la betterave. Exploitation source potentielle de pollution par les nitrates des cours d'eau.	Le projet CITE MARINE, grâce à sa bonne gestion des eaux pluviales (séparateurs d'hydrocarbure, bassin d'orage / rétention) et à la mise en place d'un prétraitement des eaux usées permettant de respecter les normes de rejet à la station d'épuration de GAUCHY, maîtrisera parfaitement ses rejets dans le réseau hydrologique local.	Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
	Risques naturels	Modéré	En l'absence du projet CITE MARINE, les risques naturels « engins de guerre » et « mouvement de terrain » n'auraient pas été caractérisés.	Le projet a permis, grâce à l'étude menée par le bureau d'étude Géocarta (en annexe de l'étude des dangers), de caractériser le risque mouvement de terrain (Cavité dans le coin Sud-ouest du terrain) et d'identifier des cibles potentiellement munitions de la première guerre mondiale. Ces risques seront supprimés dans le cadre du projet.	Négatif Neutre Positif	Forte	Acceptable
	Risques anthropiques	Faible	Les risques liés à l'activité de l'homme parmi lesquels figurent les risques technologiques ont été identifiés dans l'étude des dangers : ils sont faibles. Il peut être noté qu'aucun effet cumulé avec d'autres projets connus n'a été identifié dans la présente évaluation environnementale. Enfin, la nature de ces risques n'est pas modifiée dans les deux scénarios.		Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable

Catégorie d'enjeu	Aspects environnementaux considérés	Hiérarchisation des enjeux	Scénario hors-projet	Scénario de référence	Impact du scénario de référence par rapport au scénario hors projet		
					Type	Importance	Acceptabilité
Environnement naturel et paysager	Environnement paysager	Faible	Le terrain resterait une zone agricole et destinée à l'accueil d'activités, zone sans enjeu paysagé particulier.	Le projet bénéficiera d'une bonne intégration paysagère avec notamment la simplicité de ses volumes et le traitement paysagé.	Négatif Neutre Positif	Modérée	Acceptable
	Intérêt floristique du site	Faible	En l'absence de projet, le site resterait tel qu'il est actuellement, sans intérêt particulier pour la faune et la flore selon l'étude Audicccé Biodiversité.	Avec la réalisation du projet CITE MARINE, des surfaces seront imperméabilisées et d'autres bénéficieront d'un traitement paysagé amélioré. Il y aura notamment une haie sur le pourtour du terrain, haie propice à l'accueil de la faune.	Négatif Neutre Positif	Faible	Acceptable
	Intérêt faunistique du site				Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
	Périmètre de protection	Faible	Quel que soit le scénario retenu, il n'y aura pas d'impact sur les zones naturelles situées à proximité.		Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
	Corridor biologique	Nul	Le terrain de CITE MARINE ne correspond à aucun corridor écologique identifié. Quel que soit le scénario considéré, l'impact du projet est identique et nul.		Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
Environnement lié au patrimoine historique et culturel	Sensibilité archéologique	Nul	Le site ne présentant aucune sensibilité archéologique, l'un ou l'autre des scénarios n'aura aucun impact sur cet aspect environnemental.		Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
	Monuments historiques, sites inscrits ou classés	Nul	Les espaces patrimoniaux protégés étant suffisamment éloignés du site, aucun des scénarios n'aura d'impact sur ces sites protégés.		Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable
Environnement urbain	Développement du territoire	Nul	En l'absence de projet, ce site dédié au développement industriel de la ville resterait un champ de betteraves.	Le projet CITE MARINE va permettre le développement du territoire avec la création de plusieurs centaines d'emplois.	Négatif Neutre Positif	Forte	Acceptable
	Situation par rapport aux habitations proches	Faible	Il est prévu que d'autres industriels s'implantent dans la zone et notamment sur la parcelle à l'Est du terrain CITE MARINE. Quel que soit le scénario, il y aura un rapprochement entre habitations et industriels conformément au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.		Négatif Neutre Positif	Nulle	Acceptable

Catégorie d'enjeu	Aspects environnementaux considérés	Hiérarchisation des enjeux	Scénario hors-projet	Scénario de référence	Impact du scénario de référence par rapport au scénario hors projet				
					Type	Importance	Acceptabilité		
	Situation par rapport aux activités économiques et aux industriels de la zone d'étude	Modéré	Quel que soit le scénario, l'implantation de CITE MARINE ou non ne modifiera pas le caractère industriel de la zone et les risques inhérents. Il n'a d'ailleurs pas été identifié d'effet cumulé du projet CITE MARINE avec d'autres projets dans le secteur d'étude.		Négatif	Nulle	Acceptable		
				Positif					
					Négatif				
Environnement humain et commodité du voisinage	Qualité de l'air	Modéré	En l'absence d'occupant, le bâtiment ne sera pas à l'origine de rejet polluant dans l'air.	Le fonctionnement de la nouvelle usine sera à l'origine de rejet dans l'air (installation de combustion) Cependant ce seront des installations neuves et modernes respectant la réglementation en vigueur.	Négatif	Faible	Acceptable		
					Neutre				
					Positif				
		Odeurs	Modéré	Dans le scénario hors projet, absence d'activité équivaut à absence d'émission d'odeur. Cependant, l'état initial a démontré la présence d'odeurs liées aux industriels déjà installés dans la zone.	CITE MARINE mettra en place un traitement des odeurs adapté et correctement dimensionné à l'instar de ce qui a été installé sur l'usine existante de KERVIGNAC.	Négatif	Faible avec le traitement	Acceptable	
					Neutre				
					Positif				
		Pollution lumineuse	Faible	En l'absence de projet CITE MARINE, la zone sera éclairée par l'éclairage public et celui des autres industriels de la zone.	Dans le cas du scénario de référence, l'éclairage de la zone industrielle (public et privé) sera complété par des éclairages du site CITE MARINE.	Négatif	Faible	Acceptable	
					Neutre				
					Positif				
	Bruit	Faible	En l'absence de projet CITE MARINE, le bruit environnant sera caractérisé par le bruit émis par les industriels de la zone et le trafic circulant sur les axes routiers environnant (Cf. état initial bruit).	Pour le scénario de référence, le niveau sonore environnant sera caractérisé par le bruit émis les industriels de la zone et de CITE MARINE. Cependant, l'éloignement important entre la zone industrielle et les premières habitations permet de conclure à l'absence d'impact sur les zones habitées.	Négatif	Très faible	Acceptable		
					Neutre				
					Positif				
	Déchets	Modéré	En l'absence du projet, aucun déchet ne serait produit sur ce site.	Avec le projet CITE MARINE, des coproduits seront issus de l'activité de production. L'ensemble de ces coproduits sera traité par des entreprises spécialisées.	Négatif	Modérée	Acceptable grâce au traitement		
					Neutre				
					Positif				
	Aspect sanitaire	Faible	Aucun risque sanitaire n'est prévu en l'absence de projet.	Les risques sanitaires ont été étudiés pour le projet CITE MARINE. Toutes les mesures prévues permettront une bonne maîtrise du risque sanitaire.	Négatif	Faible car risque maîtrisé	Acceptable		
					Neutre				
					Positif				

⇒ L'impact du projet sur l'environnement sera maîtrisé et acceptable étant données les mesures mises en œuvre par CITE MARINE.